



# Un dossier de surendettement peut être la solution

La Banque de France à votre service

## VOUS N'ARRIVEZ PLUS À FAIRE FACE À VOS DETTES ? (crédits, charges courantes...)



[www.banque-france.fr/](http://www.banque-france.fr/)

Rubrique **À votre service/ Particuliers**

### Une solution est possible : saisir la commission de surendettement de votre département.

Si la commission accepte votre dossier, elle cherchera la solution la plus adaptée à votre situation.

L'objectif est de vous permettre de souffler puis de retrouver une situation financière stable et tenable.

### Qui peut en bénéficier ?

Tout particulier qui n'arrive plus à faire face à ses dettes, qu'il s'agisse de crédits ou d'autres types de dettes (loyers, charges courantes...).

(NB : si vous êtes un travailleur indépendant, micro-entrepreneur, etc., vous devez vous adresser au tribunal de commerce ou judiciaire)

### Comment déposer un dossier de surendettement ?

Vous pouvez compléter et déposer un dossier de surendettement en ligne, sur le site [www.banque-france.fr/](http://www.banque-france.fr/), espace « Vos demandes en ligne ».

Vous pouvez également vous adresser à la Banque de France : demandez-nous un formulaire ou téléchargez-le sur notre site internet. Une fois votre dossier complété, vous pouvez le remettre à nos guichets ou l'envoyer par courrier.

Si besoin, vous pouvez vous faire aider pour remplir le dossier (par exemple par un point conseil budget, le CCAS de votre commune, un travailleur social, une association, etc.).

### Et après ?

La commission va rapidement étudier votre dossier et décider s'il est recevable ou non. S'il l'est, vos dettes seront gelées (vous ne devrez plus payer vos crédits ni vos arriérés de loyer ou de charges) et vous serez à l'abri des poursuites de vos créanciers. Ceci jusqu'à ce que la commission trouve une solution pour que vous puissiez régler vos dettes.

La procédure est gratuite et confidentielle. C'est un service public.

# LA BANQUE DE FRANCE VOUS INFORME ET VOUS AIDE



DANS LA BANQUE DE FRANCE  
LA PLUS PROCHE de chez vous,  
**prioritairement sur rendez-vous**

Nos unités vous accueillent  
du lundi au vendredi.

Consultez-nous pour les horaires précis

**4** FAÇONS  
DE NOUS  
JOINDRE



PAR TÉLÉPHONE

**34 14**

« **allô Banque de France** »

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h



**[www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)**

rubrique À votre service/Particuliers



PAR COURRIER

Pour transmettre un dossier  
de surendettement :

**Banque de France**

**Surendettement**

**TSA 41217**

**75035 Paris Cedex 01**